



COMPTE RENDU CGT des 2 COMITÉS TECHNIQUES LOCAUX (CTL) du 13 décembre 2021

I – Premier CTL du 13/12/2021

Deux points à l'ordre du jour de ce CTL :

- l'approbation des Procès-Verbaux (PV) qui n'a pu avoir lieu lors du précédent CTL du 22 novembre 2021 puisque les PV n'avaient pas été transmis aux Organisations Syndicales,
- l'évolution du Périmètre du Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS).

A. Approbation des Procès-Verbaux des CTL du 12/01, 21/01, 22/03, 31/03, 25/05 et 11/06/2021 (pour avis)

CTL du 12/01/2021 : abstention CGT car boycott (CTL emplois, idem pour les autres OS)

CTL du 21/01/2021 : abstention CGT car boycott (CTL emplois – reconvoction)

CTL du 22/03/2021 : vote pour CGT

CTL du 31/03/2021 : abstention CGT car boycott (idem pour la majorité des OS)

CTL du 25/05/2021 : vote pour CGT

CTL du 11/06/2021 : vote pour CGT

B. Évolution du Périmètre du Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS) (pour avis)

Mise en place en octobre 2021 d'un nouveau traitement automatisé et plus rapide pour le recouvrement forcé avec le transfert des dossiers entre les Services des Impôts des Entreprises (SIE) et le PRS : Batch de Gestion Accéléré (BGA, avant par Medoc-Web). Modifications apportées : transfert hebdomadaire et entièrement informatisé des créances au PRS qui devient service de recouvrement pour les dossiers de Contrôle Fiscal Externe, hors les cas de procédure de régularisation (article L 62 du LPF) qui restent en SIE.

À la question de la CGT, la direction répond que les critères cumulatifs de sélection pour les dossiers autre que CFE (montant des créances, acte de poursuite de 1^{er} niveau et éventuelle inscription d'une hypothèque en cas de présence de biens immobiliers) ne sont pas modifiés.

Transferts de 600 dossiers au PRS au 1^{er} janvier 2022. En conséquence, 4 transferts d'emplois B des SIE vers le PRS au 1^{er} septembre 2022 (2 de Strasbourg, 1 de Haguenau et 1 de Molsheim).

Pour la CGT, il s'agit d'un énième regroupement de missions qui ne tient pas compte de la dégradation des conditions de travail dans les services, une marche forcée sans tenir compte des dégâts engendrés par les réformes successives de ces dernières années et des suppressions d'emplois que nous rappelons régulièrement à la direction locale mais sans conséquence positive. **La CGT vote donc contre, comme les autres OS.**

C. Questions diverses

Question CGT : quel est le montant de la prime de restructuration pour les agents du SIE de Schiltigheim qui suivent la mission à Haguenau : 7 500 euros ou 5 000 euros ? La direction avait mentionné le versement d'une prime de 7 500 € (distance de plus de 30 km entre les deux sites) lors d'une réunion de la direction avec les agents. Mais un récent message de la direction mentionne désormais une prime de 5 000 € car la distance serait inférieure à 30 km. Les agents concernés se considèrent floués par cette diminution du montant de la prime attendue.

Réponse : la distance prise en compte est la plus courte via les applications Mappy ou Michelin ; en cas de différentiel entre les distances entre les deux sites, la direction prend la plus favorable à l'agent, mais on resterait en dessous de 30 km. Pour la mention d'une prime de 7 500 € mentionné oralement par la direction, il s'agirait d'une erreur et les agents peuvent encore modifier leur choix de mutation. Une réunion de la direction avec les agents de Schiltigheim est prévue encore en décembre 2021 pour répondre aux questions individuelles et collectives.

Date des déménagements en 2022 : la direction confirme que pour les petites trésoreries (Wissembourg, Soultz et Niederbronn, dont transfert vers le SGC de Haguenau) le déménagement se fera entre janvier et mars 2022. Pour les autres services, les agents pourront rester s'ils le désirent jusqu'en septembre 2022 en cas de mutation.

Pour la direction, les missions du service SL-REC ne seraient toujours pas télétravaillables (sic).

II – Second CTL du 13/12/2021 en reconvoction : Évolution des missions du SIP de Wissembourg (pour avis)

Rappel du projet : Le SIP de Wissembourg, outre ces tâches habituelles (gestion de l'assiette de l'IR et de la TH, contentieux d'assiette, CSP de régularisation, recouvrement fiscal et comptabilité), traiterait à compter de janvier 2022 les demandes ayant trait aux revenus perçus de source étrangère (contentieux avec revenus étrangers et délivrance des imprimés 5011, questions balfus et e-contact) pour lesquelles les SIP n'auront pu apporter de réponse dans le cadre de l'accueil de 1^{er} niveau. Le transfert sera de 3 emplois (cadres C) pour la gestion des imprimés n° 5011 et de 2 emplois (cadres B) pour les missions d'accueil et de traitement des réclamations contentieuses avec des revenus étrangers. Les 5 emplois seraient prélevés sur les SIP de Sélestat (1), Strasbourg (1) et Saverne (3).

Ce point a déjà été vu lors du CTL du 22 novembre 2022 (voir notre compte rendu CGT) et a recueilli un avis défavorable de l'ensemble des OS.

Pour la CGT, il s'agit à nouveau d'un regroupement de la mission de la gestion des frontaliers qui ne tient pas compte de la dégradation des conditions de travail dans les services et des modalités pratiques de ce transfert de la mission « frontalière » (RDV en visio, transfert des formulaires 5011 et contrôle des usagers en Reste à Recouvrer – RAR). Le tout en période de réformes successives (dont les suppressions d'emplois).

La CGT vote donc contre, comme les autres OS, puisque le projet présenté de l'évolution des missions du SIP de Wissembourg « à coloration frontalière » n'a pas été modifié d'un iota.

Prochain CTL (emplois) le 10 janvier 2022

Vos représentants en CTL
Gilles STREICHER et Yves DIVINÉ

**N'hésitez pas à faire remonter vos difficultés, questions et sollicitations
par l'intermédiaire de la CGT Finances Publiques 67 :**
cgt.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr

CGT Finances Publiques 67 – 4 Place de la République
CS 51002 – 67070 STRASBOURG Cedex
06 81 20 36 05 ou (0049) 176 7666 49 43 ou 03 88 15 38 52
<https://67.cgtfiancespubliques.fr/> – cgt.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr